Les oeuvres féminines de guerre : la lessive de guerre à Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 561

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-263629

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

E 1436
J. A. Bibliothèque publique et universitaire - GENEVE

3 FÉVRIER 1940 — GENEVE — 7 FÉV. 1940 — VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — N° 561

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

... Si vous réussissez à faire une brèche dans la forteresse de la résistance, alors la forteresse entière tombera. Je vous apporte, en pleine et sainte conviction, mes vœux patriotiques de succès!

G. MOTTA.

Conclusion du discours prononcé lors du jubilé de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.
(Berne, 17 juin 1934).

G. MOTTA féministe

Dans le concert des manifestations de regrets et de reconnaissance que le décès prématuré de M. le conseiller fédéral Motta a fait jaillir de toutes parts, à l'étranger comme en Suisse, notre voix à toutes, féministes et suffragistes suisses, doit être, elle aussi, entendue. Car en lui, nous perdons un partisan convaincu de notre cause, qui n'a jamais hésité à manifester son opinion, que ce fût au cours d'une conversation privée ou d'une vaste réunion publique, que nous le lui ayons demandé ou que, spontanément, de lui-même, il ait proclamé sa foi inébranlable dans la justice du principe du vote des femmes et dans l'appui précieux que trouverait en nous notre pays. Des amis aussi fidèles et aussi éprouvés, nous n'en n'avons malheureusement pas rencontrés beaucoup ces vingt dernières années, parmi nos hautes autorités fédérales, et c'est pourquoi, et oubliant certaines différences d'opinions politiques, nous nous inclinons avec une gratitude émue devant cette tombe trop tôt ouverte.

Comment et pourquoi M. Motta était-il suffragiste? alors que le parti dont il était l'un des chefs est justement celui qui, en Suisse, s'oppose le plus à notre revendication ? alors que son canton n'a jamais occupé l'un des premiers rangs parmi ceux qui reconnaissent quelques droits à leurs ressortissantes ? et alors qu'aucun autre membre de sa famille, où l'élément féminin l'emportait de beaucoup cependant, ne le suivait de façon active quand il prenait nettement position en notre faveur ? Certaines ont voulu l'expliquer, du fait justement de cette prépondérence féminine autour de lui ; alors que d'autres ont cherché la cause première de ses convictions suffragistes dans ses sentiments démocratiques et dans son désir de bienveillante justice pour chacun. Laquelle de nous trois, déléguées de l'Association suisse pour le Suffrage, n'a encore présent à la mémoire l'accueil, non seulement courtois, mais encourageant qu'il nous fit, il y a exactement vingt ans de cela (c'était le 17 janvier 1920), lorsque nous lui avions remis, à l'appui des fameuses motions Greulich-Göttisheim, cette pétition signée par 158 Sociétés de toute la Suisse, aussi bien par le Comité Central de Zofingue que par le syndicat des mécaniciens de locomotives de la gare de Winterthour ? C'est au cours de cette conversation, — où il nous stupéfia d'autre part d'admiration par sa facilité à s'exprimer impeccablement, suivant celle de ses interlocutrices à laquelle il s'adressait, soit dans l'une, soit dans l'autre de nos deux langues nationales, qui n'étaient justement pas sa langue maternelle — c'est dans cette conversation qu'il prononça cette parole, si souvent citée depuis lors, et que nous nous hâtammes d'aller afficher à la salle de la presse du Palais Fédéral pour l'édification des journalistes: *Le suffrage féminin est dans l'ordre des choses et favorable au bien de l'Etat.* Et c'est cette fois-là aussi qu'il nous développa sa théorie, d'après laquelle « les cantons étant le laboratoire social de la Confédération », c'était sur le terrain cantonal qu'il nous fallait tenter la chance en premier lieu — théorie que nous reprenions l'autre jour encore avec un adversaire, qui nous déclarait qu'au lieu de demander le vote des femmes à Genève seulement, nous aurions mieux fait de porter tout de suite la campagne sur le terrain fédéral !

Et fréquents depuis lors ont été au cours de ces vingt années les appels faits à l'appui de son éloquence, fréquentes les occasions de rencontres, soit à Berne, soit à Genève, lors des sessions de la S. d. N. — et aussi un soir de juillet, dans la vieille maison qui est en même temps le meilleur hôtel de son bourg natal, et dans lequel deux voyageuses, à peine débarquées de l'auto postale du Gothard, se trouvèrent inopinément face à face avec le Ministre des Affaires étrangères alors en vacances ! — Pour la Suisse, nationalité de la femme mariée, Convention de l'opium, protestation contre certaine déclaration d'un délégué qui classait les femmes en dehors du peuple suisse, nomination d'une femme dans la délégation suisse — et toujours, nous a assuré cette déléguée, Mlle Ferrière, M. Motta l'a traitée dans les réunions de la délégation exactement de même que ses collègues masculins; à la S. d. N., traite des femmes, relèvement de l'âge du mariage, lutte contre la prostitution, nomination de femmes dans les unes ou les autres des Commissions de l'Assemblée... et j'en passe: combien de fois n'avons-nous pas eu l'occasion de nous adresser à lui, soit comme Président de la Confédération, soit comme chef du Département politique, soit comme premier délégué de notre pays à la S. d. N. ? et si le Conseil Fédéral ne nous répondait que trop tardivement et souvent même pas du tout ! le chef du Département politique et le délégué à l'Assemblée internationale, dont la courtoisie et la bonne grâce méridionales n'était pas une des moindres caractéristiques, accusait toujours réception, oralement ou par écrit.

Tout ceci dans le domaine féministe général, alors qu'en matière suffragiste, c'est le message spécialement adressé à notre Assemblée générale de Sion, la première tenue en terre catholique valaisanne (*...Notre pays ne pourra rester indéfiniment un Etat, qui, au point de vue de l'égalité politique de la femme constitue désormais l'exception...*) ; c'est la réponse à la princesse Cantacuzène qui l'attaquait dans une réception à la S. d. N. : « Oui c'est un peu un scandale que les femmes suisses n'aient pas encore le droit de vote !... » ; ce sont des fragments de discours ou d'articles politiques, comportant, dans cette langue imagée et poétique qui lui était propre, des allusions directes à notre cause (*...J'imagine que les femmes apporteront sur les mers de la politique le sourire innombrable de la beauté, de la grâce, de la piété et de la paix... La femme apportera à notre vie publique une dignité et une noblesse qui lui manquent encore*[1]*... Je pense que notre démocratie mûrie par un développement progressif et lent, s'honorera en reconnaissant l'égalité politique des femmes*[2]) ; et c'est surtout le vibrant appel prononcé lors du jubilé de l'Association suisse pour le Suffrage, en 1934, à Berne:

...On parle de régénération du peuple, du renouvellement de l'Etat de la nation; or, je ne puis pas comprendre qu'en matière de renouvellement, l'idée de cette égalité n'occupe pas le premier rang.

...Je n'ai jamais pu admettre que la mère de famille compte moins dans l'Etat que son jeune fils, souvent encore peu développé, quand il devient majeur. Il est bien difficile de justifier le fait que la femme, lors de décisions qui touchent à sa situation n'ait rien à dire. Il est bien difficile aussi d'expliquer à des étrangers (et c'est une situation dans laquelle je me trouve souvent) comment la Suisse... qui jouit à travers le monde d'un très haut crédit politique et moral, est pareillement retardée en ce domaine.

...Je sais bien que Dieu, et la nature par Dieu, ont créé l'homme et la femme très différents. Mais l'un complète l'autre... Le domaine de la femme est, là où cela est possible, la famille. Il n'y a sur la terre rien de plus beau et de plus important que la maternité et ce privilège est échu à la femme. Mais pourquoi la famille n'occuperait-elle pas, par l'intermédiaire de la femme, sa place dans la vie publique ? Car il existe une haute maternité spirituelle, comme il existe une haute maternité physique... Le bien de l'Etat n'est pas l'affaire de l'homme seul, mais de tous les citoyens majeurs, hommes et femmes !...

Quel est, répétons-le, celui de nos hommes d'Etat, parmi les plus éloquents et les plus en vue, qui se soit aussi fréquemment exprimé de la sorte ? Comme nous l'écrit si justement Mme Leuch, au nom de l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

Nous, femmes, ne pouvons éprouver assez de gratitude à l'égard de notre grand homme d'Etat pour la ferme confiance qu'il a mise dans la collaboration de la femme à la chose publique, et pour la certitude qu'il a si souvent manifestée que la femme suisse saurait accomplir cette tâche avec dignité et efficacité. C'est cette confiance qu'il nous portait qui fait que notre Association a perdu en lui un de ses meilleurs amis, et c'est pourquoi son souvenir restera parmi nous avec honneur et reconnaissance.

C'est de tout cœur, et en y joignant l'expression de notre profonde gratitude personnelle, que nous associons notre journal à ces paroles.

E. Gd.

[1] Discours de Colombier (mai 1938).
[2] Article daté du 31 décembre 1939, écrit pour le volume final de l'Exposition de Zurich.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, comme à tous ceux qui reçoivent notre journal à l'essai, qu'en réglant le montant de leur abonnement pour 1940 (6 frs.) à notre compte de chèques postaux N° I. 943, ils évitent à eux-mêmes des frais supplémentaires de remboursement postal, et à notre Administration tout un travail qui entraîne forcément des dépenses. Que chacun fasse donc diligence avant que les remboursements soient déposés à la poste.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Un projet de loi belge sur le service domestique

Mlle Marie Baers, sénateur belge, vient de déposer devant la Chambre Haute un projet de loi réglementant les contrats de service pour employées de maison. Ce projet, très simple d'ailleurs, fixe notamment la durée du temps de service et du temps de repos, les conditions de logement (cubage d'air et chauffage des chambres d'employées,) les obligations réciproques des deux parties s'inspirant largement des dispositions des contrats de travail.

Il est intéressant de voir le concours apporté de la sorte par une femme parlementaire aux efforts faits pour relever les conditions du travail domestique et le niveau de la profession. Sans doute aussi, celles qui demandent encore à quoi peut bien servir le vote des femmes trouveront-elles là une réponse à leur question...

Une réforme des conditions du mariage au Togo (Afrique occidentale)

Les fiançailles et les mariages au Togo donnaient lieu a des pratiques regrettables. La fille était donnée par les parents au plus offrant, et, juste retour des choses, il arrivait bien souvent que les cadeaux reçus, la jeune promise s'enfuyait avec un tiers.

Voici les décisions prises par le Conseil de notables du Lamakara (région nord du Togo) pour remédier à cet état de choses:

1. Tout mariage non accompagné du versement obligatoire de la dot est nul;
2. Il est interdit au fiancé de faire des cadeaux aux parents avant le jour du mariage;
3. La dot est payée en une seule fois, le jour du mariage, devant le chef du village;
4. Le consentement des fiancés est obligatoire.

LES OEUVRES FÉMININES DE GUERRE : LA LESSIVE DE GUERRE A LAUSANNE



Le tri du linge.

Cliché "Curieux", Neuchâtel.

Au travail
(Plus de cent volontaires bénévoles sont là régulièrement tous les jours).



Cliché "Curieux", Neuchâtel.